

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	Etaient présents :	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Houy,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 47	Charleval	Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	Mmes Bellanger, Collemare, M. Pernel,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	M. Bournisien,
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 6 mai 2026	Letteguives	Mme Collard,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Canu,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
Délibération publiée	Perriers/Andelle	Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,
Le :	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Le Breton-Palier, Rayer, Simon, MM. Chivot, Romet, Leménager, Vieux
	Rosay-sur-Lieure	Mme Chapelle,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	Mme Loison, M. Cosaque,
	Vandrimare	Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoir : M. Vieillard R. à M. Vieillard G.

**Administration générale : Election des représentants appelés à siéger au Syndicat de Transport Scolaire de la région de la Feuillie et de gestion de la salle omnisport du collège de La Hétraie**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1 permettant au conseil communautaire de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret ses délégués siégeant au sein des syndicats mixtes fermés ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2019 portant modification du Syndicat de Transport Scolaire de la région de la Feuillie et de gestion de la salle omnisport du collège de La Hétraie ;

Vu l'accord unanime des conseillers communautaires de procéder à l'élection des membres des syndicats mixtes à la main levée ;

Le Syndicat de Transport Scolaire de la région de La Feuillie et de gestion de la salle omnisports du collège de la Hétraie (STS) est compétent en matière de transport scolaire et pour la gestion, l'entretien, la rénovation et l'agrandissement de la salle omnisports du collège de La Hétraie.

Devenue compétente en matière de transport scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2019, la Communauté de Communes intervient donc en représentation-substitution des communes de Fleury-la-Forêt et de Lorleau dont les élèves fréquentent le collège de la Hétraie situé à la Feuillie.

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- Désigne Madame Larissa CANU et Monsieur Arnaud GODEBOUT comme titulaires pour siéger au sein du Syndicat de Transport Scolaire de la région de la Feuillie et de gestion de la salle omnisport du collège de La Hétraie ;
- Désigne Monsieur Jean-Claude Bournisien pour siéger comme suppléant au sein au sein du Syndicat de Transport Scolaire de la région de la Feuillie et de gestion de la salle omnisport du collège de La Hétraie.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Arthur DURAND



*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.*

*La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.*